

**BACHARACH, INC.**  
**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

Cette Fiche Technique Santé Sécurité a été préparé de manière conforme aux directives de la CE, du SIMDUT canadien et aux réglementations du communiqué des Dangers d'OSHA.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA COMPAGNIE/ENTREPRISE**

Bacharach, Inc.  
621 Hunt Valley Circle  
New Kensington, PA 15068

Téléphone d'urgence : (800) 424-9300 (Chemtrec)  
Téléphone d'information : (724) 334-5760  
Télécopieur : (724) 334-5763

**Nom du produit :** Fluide, Fyrite, O2

**Numéro du produit:** 11-0059

**Numéro de FTSS :** 99-0005

**Numéro de revision:** 12

**Usage du produit :** Fluide d'instrument

**Date de préparation/révision de la FTSS :** 30 Novembre 2009

**SECTION 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Non chimique :	CAS# / EINECS#	%	Classification de l'EU (67/548/CEE)
Eau et chlorure	Confidentiel	>90.3%	Ne s'applique pas.
Acide hydrochlorique	7647-01-0 / 231-595-7	<3%	C R34, R37
Alcools iso-octylique (C7-9)	68526-83-0 / 271-231-4	<0.8%	Ne s'applique pas.
Chlorure de Zinc (sous forme de Zn)	7646-85-7 / 231-592-0	3.8%	C, N R34, R37, R50/53
Chlorure de Chrome (II) (sous forme de Cr)	10049-05-5 / 233-163-3	2.1%	Xn R22, R43

Se référer à la section 16 pour plus de renseignements sur la classification UE.

**SECTION 3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Liquide bleu avec une odeur de chlore déplaisante.

**Aperçu d'urgence :** Matière corrosive. Le liquide peut provoquer une sérieuse irritation ou des brûlures aux yeux et à la peau. Les vapeurs sont irritantes et peuvent être nocives. Peut provoquer une narcose et d'autres effets sur le système nerveux. Peut déclencher une réaction allergique de la peau. Toxique aux organismes aquatiques, peut causer des effets à long terme, dans l'environnement aquatique.

**Classification UE de la préparation (1999/45/CE) :** Irritant (Xi) Dangereux pour l'environnement (N) R36/37/38, R43, R51/53

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

**Contact avec les yeux :** Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec la peau :** Laver immédiatement avec de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Continuer de laver pendant 20 minutes. Obtenir une attention médicale si la douleur ou l'irritation persiste.

**Inhalation :** En cas de surexposition aiguë, retirer la victime à l'air frais. Au besoin, donnez la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

**Ingestion :** NE PAS provoquer de vomissement. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou en convulsion. Rincer immédiatement la bouche avec de petite quantité d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

**BACHARACH, INC.**  
**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0005

**SECTION 5. DONNÉES SUR LE DANGER D'EXPLOSION ET D'INCENDIE**

<b>Médias d'extinction :</b>	Utiliser n'importe quel moyen d'extinction qui soit adéquat pour l'incendie environnant.
<b>Procédures spéciales pour combattre les incendies :</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué par NIOSH et un vêtement protecteur complet pour tous les feux impliquant des produits chimiques.
<b>Dangers d'incendie et d'explosion peu comuns :</b>	L'alcool iso-octylique a un point d'éclair de 169°F et est insoluble dans l'eau. Seulement une petite quantité est présente (<1%), donc il existe seulement un très petit danger d'incendie. Le reste n'est pas combustible.
<b>Produits de combustion dangereuse :</b>	Les oxydes de carbone, le chlorure d'hydrogène, le chlore et possiblement les composés de zinc et de chrome.

**SECTION 6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS :**

Porter un équipement protecteur recommandé. (Se référer à la section 8). Contenir le déversement. Diluer le déversement avec de l'eau et neutraliser avec du bicarbonate de soude ou du carbonate de sodium. Absorber la matière neutralisée et placer dans un conteneur jusqu'à son élimination. Ne pas libérer dans l'environnement. Reportez-vous à la section 13 pour plus d'information sur l'élimination.

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

<b>Pratique de travail:</b>	Empêchez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Lorsque le fluide est utilisé dans un instrument (Fyrite), ne pas ventiler dans une position inverse ou avant que le fluide ne se soit écoulé de la cavité supérieure du Fyrite. Maintenir le Fyrite à l'écart du visage lors de l'aération de l'instrument.
<b>Précautions spéciales:</b>	Toujours changer le fluide du Fyrite à proximité du lavabo avec disponibilité d'eau courante en cas de contact du fait de l'effet corrosif du fluide du Fyrite. NE PAS éliminer le fluide dans les égouts.
<b>Entreposage :</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec, à l'écart de l'entreposage des produits caustiques. Éviter d'écraser les conteneurs. Lors de l'ouverture des conteneurs de recharge, la pression interne peut éjecter le capuchon en plastique une fois le bouchon a été retiré. Toujours ouvrir lentement les conteneurs, en les tenant loin du visage.

**SECTION 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

Non chimique :	Limites d'exposition
Eau et chlorure	Aucune établie
Acide hydrochlorique (Chlorure d'hydrogène)	5 ppm OSHA LPE-Plafond 2 ppm ACGIH VLS-Plafond 2 ppm MPT, 2 ppm LECT DFG TRGS 900 1 ppm MPT, 5 ppm STEL GB LEP
Alcools iso-octylique (C7-9)	50 ppm peau MPT ACGIH VLS 50 ppm MPT GB LEP
Chlorure de zinc (sous forme de vapeur)	1 mg/m3 OSHA LPE-MPT 1 mg/m3 MPT ACGIH VLS, 2 mg/m3 LECT 1 mg/m3 MPT, 2 mg/m3 LECT GB LEP
Chlorure de Chrome (II) (sous forme de Cr)	0.5 mg/m3 OSHA LPE MPT 0.5 mg/m3 MPT GB LEP

**BACHARACH, INC.**  
**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0005

<b>Ventilation :</b>	Une ventilation générale devrait être adéquate pour un usage normal.
<b>Protection des voies respiratoires :</b>	Aucun requis lors d'un usage normal. Ne pas inhaler les vapeurs.
<b>Gants :</b>	Des gants en caoutchouc ou autres gants imperméables sont requis lors du remplissage du Fyrite ou lors de l'analyse du gaz.
<b>Protection des yeux :</b>	Porter des lunettes de sécurité et un écran facial lors du remplissage du Fyrite ou lors de l'analyse du gaz.
<b>Autre équipement protecteur :</b>	Une source disponible d'eau courante pour les yeux et la peau est recommandée.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES**

**Apparence et odeur :** Liquide bleu, odeur déplaisante de chlore. Le seuil de l'odeur de l'acide hydrochlorique est signalé d'être 0.77 ppm.

<b>pH :</b>	<1	<b>Densité :</b>	>1
<b>Point d'ébullition :</b>	>100°C	<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Point de fusion :</b>	<0°C	<b>Densité de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Alcool iso-octylique: Insoluble	<b>Pourcentage volatil :</b>	>50%
<b>Coefficient octanol/eau :</b>	Non déterminé	<b>Méthode d'essai:</b>	S/O
<b>Point d'éclair :</b>	Non combustible	<b>Limites d'inflammabilité :</b>	
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	S/O	<b>LEI :</b>	S/O
		<b>LES :</b>	S/O

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité :</b>	Stable
<b>Conditions à éviter:</b>	Températures extrêmement élevées.
<b>Incompatibilité :</b>	Les métaux, les bases, plusieurs matières organiques y compris, les cyanures, sulfures et aldéhydes. Éviter une exposition à tout produit chimique dont la compatibilité n'a pas été établie.
<b>Produits de décomposition dangereuse :</b>	Une réaction avec les métaux peut libérer des gaz hydrogènes inflammables. L'échauffement jusqu'à la décomposition libèrera du chlorure d'hydrogène, du chlore et possiblement des composés de chrome et de zinc.
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	Ne se produira pas.

**SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**Effets possibles sur la santé :**

<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut provoquer une sérieuse irritation avec des brûlures chimiques probable et des dégâts permanents.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut provoquer une irritation ou des brûlures chimiques, dont la gravité dépend de la durée de contact. Un contact répété peut aboutir à une réaction allergique (sensibilisation).
<b>Inhalation :</b>	Peut provoquer une irritation aux yeux, aux muqueuses et aux voies respiratoires. Une sérieuse surexposition peut provoquer un œdème pulmonaire.
<b>Ingestion :</b>	Peut provoquer une corrosion gastro-intestinale, nausée, vomissement, soif intense et choc suivi par une insuffisance rénale et lésion au foie. Peut être mortel si avalé.

**BACHARACH, INC.**  
**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0005

**Effets de santé chroniques :** Une exposition prolongée au sel de chrome peut provoquer une dermatite allergique, asthme bronchique et perforation de la cloison nasale. Les composés divalents et trivalents de chrome sont considérés avoir un niveau bas de toxicité systémique. Bien que le chrome hexavalent soit considéré cancérigène, les composés divalents et trivalents de chrome ne le sont pas. Une inhalation prolongée aux vapeurs d'acide hydrochlorique peut provoquer des changements aux poumons et une érosion dentaire.

**Statut carcinogène :** Aucuns des composés ne sont répertoriés comme un cancérigène ou un cancérigène suspect par IARC, NTP, ACGIH, OSHA ou par les Directives des Substances Dangereuses de l'UE.

**Troubles médicaux pouvant être aggravés par l'exposition :** Des conditions cutanées et respiratoires préexistantes peuvent s'aggraver à la suite de l'exposition à cette matière.

**Donnée sur la toxicité aiguë:**

Chlorure de chrome (II):	DL50 orale du rat :	- 1,870 mg/kg.
Acide hydrochlorique:	CL50 inhalation rat :	- 3,124 ppm/1h
	DL50 orale lapin:	- 238 mg/kg
Chlorure de zinc:	DL50 orale du rat :	- 350 mg/kg
	CL50 inhalation rat :	- 1,975 mg/m <sup>3</sup> /10 min
Alcools iso-octylique (C7-9)	Aucune donnée n'est disponible	

**Donnée sur l'effet irritant:** Cette matière est corrosive aux tissus.

**Sensibilisation :** Les sels de chrome ont été rapporté de provoquer une sensibilisation de la peau et respiratoire.

**Toxicité reproductive :** Cette matière n'a pas été testée à part entière. Le chlorure de zinc et de chlorure de chrome (II) ont été rapporté de provoquer des effets indésirables sur la reproduction chez les animaux de laboratoire.

**Tératogénicité :** Cette matière n'a pas été testée à part entière. Le chlorure de zinc, l'acide hydrochlorique et le chlorure de chrome (II) ont été rapporté de provoquer des défauts de naissance chez les animaux de laboratoire.

**Mutagénicité :** Cette matière n'a pas été testée à part entière. L'acide hydrochlorique, le chlorure de zinc et le chlorure de chrome (II) ont été testé positif pour la mutagénicité dans certains systèmes d'essai.

**Effets synergiques:** Il n'y a pas de produits chimiques connus de provoquer des effets indésirables additifs sur la santé.

**SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Les effets écologiques de ce produit n'ont pas été évalués.

Chlorure de chrome (II):	Aucune donnée n'est disponible	
Acide hydrochlorique:	96 h/CL50 truite arc-en-ciel	- 7.45 mg/L
	72 h/CE50 algues vertes	- 0.0492 mg/L
Chlorure de zinc:	96 h/CL50 dard-perche	- 18.18 mg/L
	96 h/CL50 daphnie magna	- 67.91 ug/L
	24 h/CL50 tête de boule	- 7620 ug/L

**SECTION 13. ÉLIMINATION**

Éliminer en accord avec toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales.

Code des déchets dangereux selon RCRA: D002, D007

**BACHARACH, INC.**  
**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0005

**SECTION 14. DONNÉE SUR LE TRANSPORT**

<b>Désignation pour l'expédition selon DOT :</b>	Liquide corrosive, acide, inorganique, p.a.s (Acide hydrochlorique, chlorure de zinc)
<b>Classification des dangers selon DOT :</b>	8, PG II
<b>Numéro ONU :</b>	UN3264
<b>Étiquettes requises par DOT (49CFR172.101) :</b>	Corrosif
<b>Substance dangereuse (49CFR172.101) :</b>	Chlorure de zinc
<b>Quantité à déclarer :</b>	26,300 lbs (Produit)
<b>Numéro de guide d'intervention d'urgence :</b>	154
<b>Désignation pour l'expédition selon IATA : (Association de Transport Aérien International) :</b>	Liquide corrosif, acide, inorganique, p.a.s, (Acide hydrochlorique, chlorure de zinc)
<b>Classification de danger IATA:</b>	8, PG II
<b>Numéro ONU :</b>	UN3264
<b>Étiquettes de danger de IATA requis :</b>	Corrosif (aéronef cargo seulement 1-30 litres)

**SECTION 15. AUTRE RENSEIGNEMENT RÉGLEMENTAIRE**

**Règlements Fédéraux des É.U. :**

**SARA 311/312 :** Les catégories de danger pour la section 311/312 SARA de rapport : Santé aigu, santé chronique.

**SARA 313 :** Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration annuelle sur le déversement selon la section 313 de SARA (40 CFR 372) :

Chlorure de chrome (II)	2.1% (sous forme de Cr)
Acide hydrochlorique	<3%
Chlorure de zinc	3.8% (sous forme de Zn)

**Quantité déclarable selon CERCLA SECTION 103:** 26,300 lbs (Chlorure de zinc – 1,000 lbs)

**Loi sur le Contrôle des substances toxiques (E.U.):** Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA de l'EPA.

**RÈGLEMENTATIONS DES ETATS :**

**Proposition 65 de Californie :** Ce produit contient les substances suivantes connues par l'État de la Californie de causer le cancer et/ou des effets nuisibles sur la reproduction : Aucun

**REGLEMENTATION INTERNATIONALE :**

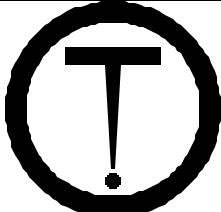
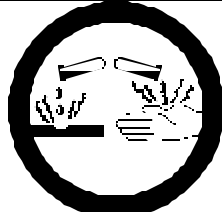
**Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire des substances chimiques d'Australie) :** Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire AICS.

**BACHARACH, INC.**  
**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0005



**Classification SIMDUT canadienne :**

		Classe D-2-B (Matière toxique causant d'autres effets chroniques) Classe E (Matière corrosive)
---	---	---

Ce produit a été classé en accord avec les critères de danger du CPR et la FTSS contient tous les renseignements requis par le CPR.

**Inventaire européen des substances chimiques commerciales:** Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire EINECS.

**Étiquetage de la communauté européenne :** Contient du chlorure de chrome(II), chlorure de zinc

 <p>Irritant</p>	 <p>Dangereux pour l'environnement</p>	R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S37 Porter des gants appropriés. S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Se référer aux instructions spéciales/Fiche technique de sécurité.
--	--	---

**Inventaire coréen des substances chimiques existantes :** Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire KECL.

**Inventaire des Produits Chimiques et des Substances Chimiques des Philippines :** Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire PICCS.

**SECTION 16. AUTRE INFORMATION**

**CLASSIFICATION DE DANGER NFPA:** SANTÉ : 3 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

**Classifications UE et Phrases de risque comme référence (Se référer aux sections 2 et 3) :**

- C Corrosif
- N Dangereux pour l'environnement
- Xn Nocif
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**BACHARACH, INC.**  
**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ**

**Fluide, Fyrite, O2**

**FTSS NO: 99-0005**

**Date de révision de la FTSS précédente:** 30 Novembre 2009  
**Sommaire de révision :** Section révisée 8, 9, 11, 12, 15

L'information précédente est considérée correcte et actuelle quand à la date de préparation de cette Fiche Technique Santé Sécurité. Étant donné que l'usage de cette information et que les conditions d'utilisations de ce produit sont en dehors du contrôle de Bacharach, Inc, il est à l'utilisateur de s'assurer que l'usage de ce produit soit sécuritaire.